

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**mercredi 17 juillet 2019
à 19 heures, salle de réunion du conseil**

Présents (11): André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNE, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGES, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Michel GARNERO

Absents: Jean-Luc Lieubray

Excusées: Marie-Laure FERBER, Jeannine CHARRIER

Procuration(s): néant

Secrétaire de séance: Virginie JARDEL

1-Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2019

Approuvé à l'unanimité

2-Décision modificative budget principal

en fonctionnement:

c/6574: + 610 euros

c/6184 - versement à des organismes de formation: - 610 euros

en investissement,

c/2318 - opération 6001: + 300 euros

c/2111- opération 8001 achat terrains: - 300 euros

3-Projet multiple rural: actualisation plan de financement

suite à l'attribution de la DETR, pour un montant de 102 500 €, il convient de réactualiser le plan de financement:

Coût opération

Acquisition immeuble (ancienne boucherie)	97 463.55 euros
Travaux HT	410 000.00 euros
Frais d'ingénierie HT	59 675.00 euros

Total opération	567 138.55 euros HT

Plan de financement prévisionnel

Etat / DETR 2019	102 500.00 euros
Région	40 000.00 euros
Département - 25%	143 068.00 euros
Commune (emprunt + fonds propres)	281 570.55 euros

Total opération	567 138.55 euros HT

4-Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Fénelon dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2020-2026

Le conseil communautaire a décidé de fixer à 32 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de la communauté de communes du pays de Fénelon pour le mandat 2020-2026.

Il est actuellement à 30, les communes de Carsac-Aillac et de St Crépin-Carlucet bénéficieront d'un délégué supplémentaire (Carsac:5 et St Crépin-Carlucet 2) Carlux reste à 2 délégués.

5-Attribution marché de maîtrise d'œuvre projet multiple rural et bureau contrôle et CSPS

Marché de maîtrise d'œuvre:

Les plis ont été analysés par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et la commission s'est réunie.

Deux entreprises ont soumissionné: BESSON BOLZE et CHARRIER

Les critères de choix du règlement de la consultation ont permis d'obtenir les notes de

86,8 sur 100 pour CHARRIER Yves architecte assisté de SIGMA (BE structure Brive 19) et de SYNERGIES (BE fluides Brive 19)

85,5 sur 100 pour BESSON BOLZE; classement en 2e.

Par huit voix pour, deux contre et une abstention le conseil décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du multiple rural à Charrier Yves, architecte à Carlux assisté de SYGMA ET SYNERGIES.

Consultation bureaux pour missions

contrôle technique et CSPS coordination sécurité et protection de la santé: bureau Véritas a remis l'offre économiquement la plus avantageuse:

Contrôle technique: 4 140 euros TTC

CSPS: 2 856 euros TTC

6-Tarifs location espaces publics esplanade château et camion frigorifique

Mise en place d'une tarification pour le prêt du camion frigorifique: 50 euros pour les particuliers à compter du 1er octobre 2019.

Pas de tarification pour l'occupation de l'esplanade du château.

7-SVS: renouvellement convention de mise à disposition personnel communal, dénonciation convention prêt du bus

-Délibération pour le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel:

la convention initiale arrive à terme en septembre prochain. Elle concerne l'ATSEM titulaire : 100%, l'agent de surveillance de la cantine: 100% et le conducteur du bus scolaire: 22.23% de son temps de travail.

-Dénonciation convention prêt bus scolaire

Le conseil délibère favorablement pour dénoncer la convention de prêt du bus scolaire qui sera effective à la rentrée 2020-2021. Comme la convention le prévoit, un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé au président du SVS du Carluxais.

Le transport scolaire sera donc délégué à un privé. C'est le Conseil régional qui s'occupe du marché.

8-Redevance occupation domaine public (RODP) par les entreprises de réseaux

Délibérations du conseil municipal pour percevoir la RODP 2019:

Redevance due par ERDF:

communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants,
Montant dû par ERDF en 2019: 153 euros X 1.3659 = 208.98 € arrondi à 209 €.

Redevance due par ORANGE:

Etat du patrimoine 2019 (comptabilisé au 31/12/2018) occupant le domaine public routier communiqué par l'opérateur:

aérien : 12, 127 km + souterrain : 4,806 km.

Détail redevance à percevoir avec les tarifs 2019:

aérien: 12.127x54.30 = 658,496, souterrain: 4.806x40.73 = 195,748 soit un titre de recettes de 854.24 €.

9-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - exercice 2018

présentation du rapport annuel adopté par le conseil municipal

10-Questions diverses

-Rapport 2018 prix et qualité du service public d'assainissement non collectif de la CdC Pays de Fénelon

-Rapport 2018 prix et qualité du service public du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Périgord Noir

-Contrôle de la station d'épuration par le SATESE

-Devis travaux voirie à réaliser par l'entreprise Chausse: 34 320 euros TTC

-Réactualisation Plan communal de Sauvegarde

-Congé logement ancienne gendarmerie : appartement n°3 au 29 septembre 2019

-Devis acceptés pour le remplacement vieux moteur de tintement sur la grosse cloche: 804 euros TTC et mise en sécurité de l'installation électrique de sonnerie des cloches et de distribution de l'heure: 2 491.20 euros TTC.

La séance est levée à 20h45.